



Déclaration de la CGT Éduc'action au CTM du 13 novembre 2019

Une première réunion a eu lieu au mois d'octobre en présence du ministre sur la question des retraites, à cette occasion les organisations syndicales ont posé un certain nombre de questions et il n'y a pas eu de réponse. Une seconde réunion s'est déroulée le 7 novembre, elle était censée apporter vous de nouveaux éléments sur plusieurs points, comme la première génération concernée par le nouveau système, le mode de calcul des pensions dans la période transitoire ou la nature des mesures compensatoires évoquées par le président de la République et par le ministre de l'Éducation pour les personnels enseignants.

Nous souhaitons avoir des précisions sur la corrélation qui sera faite entre revalorisation indemnitaire et évolution des métiers et des missions pour informer nos collègues et répondre à leurs inquiétudes.

La CGT Éduc'action ne souhaite pas lier le sujet des retraites à celui des salaires. Il y a une vraie urgence sur les rémunérations des personnels de l'éducation nationale, mais celle – ci doit se faire principalement sur une évolution des grilles salariales et une augmentation de la valeur du point d'indice de la fonction publique.

La CGT a un désaccord de fond sur les principes de cette réforme par points, nous refusons tout dispositif basé sur la mise en place d'un système calculé sur l'ensemble de la carrière et sur l'abandon du calcul sur les 6 derniers mois qui aura pour effet de niveler mécaniquement les retraites par le bas.

Pour la CGT, le passage à un système totalement individualisé où chaque salarié·e devra accumuler des points, dont la valeur pourra varier, tout au long de sa carrière constitue une profonde remise en cause de notre modèle social.

Cela ne peut conduire qu'à une baisse générale des retraites pour l'immense majorité des salarié·es.

Nous souhaitons néanmoins avoir un état des lieux avec des données avérées et des chiffrages précis notamment sur les mécanismes de calculs.

Les personnels du ministère de l'Éducation nationale seront particulièrement touchés par cette réforme en raison de la faiblesse de nos régimes indemnitaires et de la forte féminisation de notre ministère.

Pour contrer cette réforme et gagner de nouveaux droits, nous travaillons à réussir **la grève du 5 décembre** et les suites indispensables qui seront nécessaires pour établir un rapport de force à la hauteur de ces enjeux historiques.

Les lignes directrices de gestion qui sont représentées plus tard vote unanime contre, modifient en profondeur les modalités de gestion des carrières des personnels, c'est la fin de toute transparence, cette individualisation des carrières se fera au détriment de nos collègues.

Cela constitue une grave remise en cause de toute forme de dialogue avec les organisations syndicales, alors que le travail entre les organisations syndicales et l'administration se faisait dans les CAP avec l'administration au bénéfice des personnels.

Une fois de la situation des AESH qui est toujours problématique dans certaines académies.

Nous constatons toujours la non-application de la circulaire AESH en qui concerne le calcul du temps de travail ou la mise en place des contrats de 3 ans.

De trop nombreux AESH sont toujours dans l'attente de leur avenant, certaines académies déclarent même ne pas être en mesure de donner une date pour leur signature, laissant leurs collègues sur des contrats inférieurs à 3 ans.

Nous allons pour mettre des cas concrets de dysfonctionnements et de non-application des textes dans plusieurs académies.

Nous demandons instamment à la DGRH de prendre les dispositions pour rétablir nos collègues dans leurs droits.